



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 1 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Security Coat

Code de produit : 738, 738G

Informations supplémentaires : Rev 4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Matériau d'étanchéité pour la réparation de pneus

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fabricant :

Amérique du Nord

Tech International

200 East Coshocton Street

Johnstown, OH 43031

1-740-967-9015

www.tech-international.com

Fournisseur :

Union européenne

Tech International Europe

Koeybleuken 16

2300 Turnhout, Belgium

00 32 1442 3103

techeurope@trc4r.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Union européenne

CHEMTREC

Brussels +(32)-28083237

France +(33)-975181407

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : La substance n'est pas classée comme dangereuse selon le Système général harmonisé (SGH).

Éléments d'étiquetage identifiant les risques : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun

Mot indicateur : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Déclaration de mise en garde : Aucun

2.3 Autres dangers :

Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 2 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Numéro CAS : 1333-86-4 Numéro CE : 215-609-9	Noir de carbone lié	Non classifié	<5
Numéro CAS : 25322-68-3 Numéro CE : 500-038-2	Poly (éthylène oxyde)	Non classifié	<1
Numéro CAS : 67-56-1 Numéro CE : 200-659-6	Méthanol	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Stot SE 1; H370 Flam. Liq. 2; H225	<0.1

Informations supplémentaires :

Le noir de carbone est classé comme cancérigène uniquement sous sa forme respirable. Comme le noir de carbone contenu dans ce produit n'est pas respirable, le produit lui-même n'est pas classé comme cancérigène sous la forme présentée.

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention

En cas de contact cutané :

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer la victime sur le côté gauche avec la tête baissée pour éviter l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Aucun effet aigu significatif

Symptômes et effets retardés :

Aucun effet retardé significatif.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 3 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Notes pour le médecin :

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuez le personnel inutile. Ventiler la zone. Éteignez toutes les sources d'ignition. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Ne pas mettre sur la peau, les yeux ou les vêtements. Évitez de respirer le brouillard, vapeur, poussière, fumée et aérosol. Ne marchez pas à travers le matériel renversé. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Évitez de respirer la poussière, le brouillard, les fumées, les vapeurs ou les aérosols. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un récipient approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 4 / 13

Security Coat

les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Reportez-vous à la section 1 (Utilisation recommandée).

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle



8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Slovakia	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT 8 heures (NPEL) : 1000 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Règlement n° 355.2006 concernant la protection des travailleurs exposés à des agents chimiques, Annexe 1 : MPT (NPEL) 2,0 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	8 heures MPT (NPEL) : 200 ppm (260 mg/m ³)
Slovenia	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT 8 heures : 1000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	LECT : 4000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Denmark	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT : 1000 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Limites d'exposition pour les substances et les matériaux : MPT 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	LECT : 7 mg/m ³
Germany	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	Court terme (15 min) limite d'exposition AGW : 8000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	Valeur limite AGW: 1000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Méthanol	67-56-1	Valeur limite AGW : 200 ppm (270 mg/m ³)
Austria	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MAK LECT : 4000 mg/m ³
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT : 1000 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 5 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Croatia	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail : 3,5 mg/m ³ (8 heures); 7,0 mg/m ³ (15 min) 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	Concentration maximale permise (8 heures) : 200 ppm (260 mg/m ³)
Cyprus	Noir de carbone lié	1333-86-4	Contrôle de l'atmosphère de l'usine et des substances dangereuses dans la réglementation des usines : MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures)
Czech Republic	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret gouvernemental 361/2007 Sb. : MPT 2,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 250 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Limite maximum (NPK-P): 1000 mg/m ³
Poland	Noir de carbone lié	1333-86-4	Dz.U.Poz. 817/2014, Annexe 1 : MPT (NDS) 4,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures (NDS) : 100 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min (NDSCh) : 300 mg/m ³
Belgium	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeur limite d'exposition : MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (266 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min : 250 ppm (333 mg/m ³)
Finland	Noir de carbone lié	1333-86-4	Limites d'exposition professionnelle : 3,5 mg/m ³ (8 heures); 3,5 mg/m ³ (8 heures); 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	Limite de 8 heures : 200 ppm (270 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite à 15 minutes : 250 ppm (330 mg/m ³)
France	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeurs limites du seuil (VLEP): Moyenne pondérée dans le temps(VME) 3,5 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Moyenne pondérée dans le temps (VME) : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite d'exposition à court terme : 1000 ppm (1300 mg/m ³)
Greece	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret 307/1986: MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures); LECT 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min : 250 ppm (325 mg/m ³)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 6 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Ireland	Noir de carbone lié	1333-86-4	2016 Code de pratique pour la réglementation concernant les agents chimiques 2001 : MPT 3,0 mg/m ³ (8 heures) LEP
	Méthanol	67-56-1	8 heures LEP (MPT) : 200 ppm (260 mg/m ³)
Italy	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret législatif n° 81 : MPT 3,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
Portugal	Noir de carbone lié	1333-86-4	VLE: 3,5 mg/m ³ (8 heures) 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	Décret-loi n° 24/2012 MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	NP 1796-2007 Limite d'exposition 8 heures : 200 ppm
	Méthanol	67-56-1	NP 1796-2007 Court terme limite d'exposition : 250 ppm
Spain	Noir de carbone lié	1333-86-4	VLA: VLA_ED 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	Limite d'exposition quotidienne 8 heures (VLA-ED) : 200 ppm (266 mg/m ³)
United Kingdom	Noir de carbone lié	1333-86-4	WEL: MPT 3,5 mg/m ³ ; LECT 7,0 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (266 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT : 250 ppm (333 mg/m ³)
Sweden	Noir de carbone lié	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Niveau Valeur Limite (NGV) : 200 ppm (250 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite à court terme (KTV) : 250 ppm (350 mg/m ³)
Bulgaria	Méthanol	67-56-1	MPT : 260.0 mg/m ³ (200 ppm)
Estonia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (250 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT : 250 ppm (350 mg/m ³)
Hungary	Méthanol	67-56-1	8 heures MPT (Valeur ÁK) : 260 mg/m ³
Latvia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Lithuania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Malta	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (260 mg/m ³)
Romania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
European Union	Méthanol	67-56-1	ILEP limite de seuil : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Luxembourg	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (260 mg/m ³)
Netherlands	Méthanol	67-56-1	Liaison MPT 8 heures : 133 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 7 / 13

Security Coat

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Non déterminé ou sans objet

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Non déterminé ou sans objet

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats du lieu d'utilisation ou de manipulation.

Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations de vapeur et de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables au lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OEL (Limites d'exposition professionnelle)) indiquées précédemment.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection oculaire appropriée.

Protection de la peau et du corps :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau. L'épaisseur des gants doit généralement être supérieure à 0,35 mm en fonction de la marque et du modèle des gants. Toujours consulter le fournisseur des gants pour des conseils. En cas de contact continu, nous recommandons des gants nitrile avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, de préférence > 480 minutes lorsque des gants appropriés peuvent être identifiés.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Utilisez un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, ou pour toute autre situation où un simple masque respiratoire purificateur d'air peut ne pas fournir une protection adéquate.

Utilisez un masque respiratoire agréé NIOSH/MSHA ou aux normes européennes EN149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Conformez-vous à la norme européenne EN149.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition environnementale :

Sélectionner des contrôles basés sur une évaluation des risques des conditions locales.

Voir la section 6 pour plus d'informations sur les mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Liquide bleu-gris
Odeur	Latex/ammoniac léger

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 8 / 13

Security Coat

Seuil olfactif	Non déterminé ou non disponible
pH	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion/point de congélation	0 °C
Point/intervalle d'ébullition initial	100 °C
Point d'éclair (vase clos)	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation	<1 (acétate butylique = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé ou non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité	Non déterminé ou non disponible
Densité relative	0,98
Solubilités	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique	270 cm ² /s (température ambiante) [27 000 cps]
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés oxydantes	Non déterminé ou non disponible

9.2 Autres informations

COV	0.7 g/L
-----	---------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 9 / 13

Security Coat

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Noir de carbone lié	oral	DL50 Rat : >15 400 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >3000 mg/kg
Méthanol	oral	DLLo - Humain - 143 mg/kg
	dermique	DLLo - Singe - 393 mg/kg
	inhalation	CLLo - Souris - 64 000 ppm/4 heures

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Domages/irritations oculaires graves

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Espèce	Résultat
Noir de carbone lié	Sans objet	La classification des cancérigènes IARC et California Proposition 65 Warning ne s'appliquent qu'aux particules en suspension, non liées de taille respirable du noir de carbone.
	Sans objet.	La classification cancérogène ne s'applique qu'aux particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable.

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Noir de carbone lié	Groupe 2B - Possiblement cancérogène pour l'humain

Programme national de toxicologie (NTP) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 10 / 13

Security Coat

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Poly (éthylène oxyde)	Peut causer une irritation des voies respiratoires en une seule exposition.
Méthanol	Le composant affecte le nerf optique.

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir la Section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Noir de carbone lié	La substance ne sera pas biodégradée.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 11 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Nom	Résultat
Noir de carbone lié	Aucune bioaccumulation n'est prévue.

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT :

Noir de carbone lié	Cette substance n'est pas PBT.
---------------------	--------------------------------

Évaluation vPvB :

Noir de carbone lié	Cette substance n'est pas vPvB.
---------------------	---------------------------------

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes :

Consulter la Directive européenne 2008/98/CE pour vérifier les classifications des déchets dangereux avant leur élimination. En outre, consulter les exigences ou directives régionales, nationales ou européennes concernant les déchets, le cas échéant, pour assurer la conformité. Les décisions finales concernant la méthode de gestion de déchets appropriés, conformément à la législation régionale, nationale et européenne, demeure la responsabilité de l'opérateur du système de traitement des eaux usées

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

N° ONU	Non régulé
--------	------------

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Page 12 / 13

Security Coat

Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) :

25322-68-3	Poly (éthylène oxyde)	Non répertorié
1333-86-4	Noir de carbone lié	Inscrit
67-56-1	Méthanol	Inscrit

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH :

67-56-1	Méthanol	Inscrit
---------	----------	---------

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Noir de carbone lié	1333-86-4	Non dangereux pour l'eau.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 13 / 13

Date de révision : 09.14.2020

Security Coat

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	1
Méthanol	67-56-1	2

Autres règlements

Allemagne - TA Luft : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Allemagne MAK : Méthanol : MPT 8 heures : 200 ppm (270 mg/m³), Poly (éthylène oxyde) : MPT 8 heures : 200 mg/m³

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications:

14 septembre 2020 : Révisé/mis à jour pour la conformité aux 12e et 14e adaptations au progrès technique (ATP) du règlement CLP (classification et étiquetage des produits). Aucun changement significatif

Sigles et abréviations : Aucun

Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
---	------------------

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3:

Acute Tox. 3; H301	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Acute Tox. 3; H311	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Acute Tox. 3; H331	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3
Stot SE 1; H370	Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 1
Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables, catégorie 2

Résumé des mentions de danger dans la Section 3:

H301	Toxique si avalé
H311	Toxique en contact avec la peau
H331	Toxique si inhalé
H370	Cause des troubles au niveau des organes
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521, le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217 et le n° CE 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette FDS sont justes, au meilleur de nos connaissances, selon les informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les renseignements présentés ne visent que le produit désigné spécifiquement et peuvent ne pas être valables si le produit est combiné à d'autres produits ou procédés, sauf mention contraire du texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 09.14.2020

Fiche de données de sécurité